

Assemblée générale ordinaire 2020

Invitation à l'Assemblée générale annuelle ordinaire d'APEROvronnaz Samedi 4 avril 2020 - 17h00 Couvert de Tourbillon

Cahier de l'assemblée

- 1. Ordre du jour
- 2. PV de l'AG du 13 avril 2019
- 3. Rapport du président 2019
- 4. Rapport du trésorier comptes 2019 et budget 2020
- 5. Rapport des Commissaires aux comptes
- 6. Comité
- 7. Rapport du vice-président, délégué à la Commission touristique
- 8. Procuration
- 9. Allocution

Nous espérons vous voir nombreux à Ovronnaz. Avec nos cordiales salutations et à bientôt!

Votre comité.

Assemblée générale annuelle du 4 avril 2020 17h00 – Couvert de Tourbillon

Ordre du Jour

- 1. Bienvenue
- 2. Acceptation de l'ordre du jour
- 3. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 13 avril 2019
- 4. Etat des membres, adhésions, exclusions
- 5. Rapport du Président
- 6. Rapport du Trésorier, comptes 2019
- 7. Rapport d'un vérificateur des comptes
- 8. Vote d'acceptation des trois rapports et décharge au Comité
- 9. Budget 2020
- 10. Fixation du montant de la cotisation 2020 (CHF 30.00 à entériner)
- 11. Acceptation du Budget
- 12. Membres du Comité et Commissaires aux comptes élus en 2019 pour deux ans (art. 9 des statuts)
- 13. Appel à candidatures pour le comité.
- 14. Rapport du Vice-président, délégué à la Commission Touristique
- 15. Nouveau règlement sur la Taxe de séjour et d'Hébergement, Point de la situation.
- 16. Demande du contrôle abstrait de la norme au TF
- 17. Divers et questions
- 18. Clôture de l'assemblée
- 19. Apéro

Avant l'apéro nous donnerons la parole à Monsieur Samuel Buchard, Président du Conseil d'administration de Téléovronnaz SA.

PV DE L'Assemblée Générale Annuelle du 13 avril 2019 - 17h00 - Couvert de Tourbillon

1. Bienvenue

La séance débute à 17h05 au Couvert de Tourbillon. Il s'agit de notre 6e Assemblée annuelle. 77 membres d'APEROvronnaz sont présents ou représentés (18 procurations) et 4 se sont excusés.

Le Président Charly Teuscher souhaite la bienvenue à tout le monde. Il propose une minute de silence à la mémoire de M. Claude Schuthé, membre de l'APEROvronnaz, qui nous a quittés brutalement il y a quelques semaines. Condoléances à sa sœur et son beau-frère présents à cette AG.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Sur proposition du Président Charly Teuscher, un point nouveau est introduit concernant la nouvelle TS/TH, la constitution et la nomination d'une commission ad hoc. Cf point 17 ci-dessous.

L'ordre du jour ainsi complété est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

3. Acceptation du PV de l'assemblée générale du 24 mars 2018

Le PV de l'assemblée est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

4. Etat des membres, adhésion, exclusion

Mme Laurence Brunner donne les derniers chiffres disponibles. APEROvronnaz a enregistré 278 membres au 31.12.2018. 16 adhésions et 9 démissions sont relevées durant l'année 2018.

5. Rapport du Président

Le rapport du Président se trouve en page 6 du cahier de l'AG.

6. Rapport du Trésorier, comptes 2018

Les comptes et budget sont commentés par notre nouveau Trésorier, M. Gilbert Schertenleib. Ils sont également présents dans le cahier de l'AG en page 7.

Les comptes sont sains et n'appellent pas de commentaires particuliers.

7. Rapport des Vérificateurs des comptes

Madame Arlette Borgeaud, représentante des vérificateurs de comptes, lit le rapport des comptes vérifiés en date du 20 février 2019. Ce rapport a également été joint au cahier de l'AG à la page 8.

8. Vote d'acceptation des trois rapports et décharge au Comité

Les trois rapports sont acceptés à l'unanimité, 0 avis contraire, 0 abstention.

9. Budget 2019

La seule grosse dépense prévue pour le budget 2019 reste la provision pour avis de droit. Impossible de la chiffrer avec précision au stade actuel. Le budget de 2019 peut donc rester identique à celui de l'année précédente.

10. Fixation du montant de la cotisation 2019

Le montant proposé pour la cotisation reste à Fr. 30.- vu l'état sain de nos finances.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée, 0 avis contraire, 0 abstention.

11. Votation du Budget

Le budget figure en page 9 du cahier de l'AG. Aucune question n'est posée.

Le budget est accepté à l'unanimité par l'assemblée, 0 avis contraire, 0 abstention.

12. Composition du Comité élu en 2017 pour deux ans - (art. 9 des statuts)

Suite à la demande faite lors de la dernière AG, en date du 30 mars 2018 et ne voulant pas laisser le Comité sans soutien, M. Gilbert Schertenleib, Penthaz/Cossonnay, s'est proposé pour la fonction de Trésorier. Un grand merci à lui d'être venu renforcer le Comité et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle responsabilité. La composition actuelle du Comité est à ce jour (13.04.2019) la suivante :

Fonctions	Responsables
Présidence	Charly Teuscher
Vice-présidence, délégué à la Commission touristique	Norbert Gisler
Trésorerie	Gilbert Schertenleib
Secrétariat	Philippe Freléchoux
Registre des membres	Laurence Brunner
Logistique	Nicola Belsito

Le Comité, y compris son nouveau Trésorier, est acclamé par l'AG.

13. Appel à la candidature pour un(e) commissaire aux comptes

M. Martial Horner, Ependes, se propose en remplacement de M. Roger Thurre, démissionnaire. Il siègera avec Mme Arlette Borgeaud Réviseur de la 1^{ère} heure.

La candidature de M. Horner est acceptée avec remerciements. Celle de Mme Borgeaud confirmée.

14. Compte rendu du vice-président, délégué à la Commission Touristique

M. Norbert Gisler rappelle que son rapport fait partie du cahier mis à disposition des membres et renonce donc à sa lecture. Cf pages 10 et 11 du cahier de l'AG. Par contre, il donne quelques informations supplémentaires, ceci en tant que vice-président de l'association et membre de la commission touristique « Infrastructure ».

- ➤ Il complète les informations par quelques chiffres clés tirés des comptes de la commune. Ces chiffres correspondent à l'année 2017, les chiffres de 2018 n'étant pas encore disponibles. Globalement, entre 2016 et 2017, les recettes ont enregistré une baisse de 5 %, soit CHF 47'099.- Les taxes de séjour ont subi une baisse de 16.8 % (privés 13.2 %, professionnels 22.9 %). Ceci est dû à la diminution des nuitées et correspond à un manque à gagner de CHF 144'264.- Côté dépenses, on constate une augmentation de 22 % ou de CHF 202'090.- Avec ces chiffres, le déficit touristique se serait monté à CHF 26'410.- en 2016 et CHF 2012'090.- en 2017.
- Mais... l'affectation de la taxe de séjour en toute transparence reste un problème non encore réglé à notre satisfaction. Ce thème est d'ailleurs l'objet des procédures en cours. La Commune travaille sur cette exigence selon les recommandations de l'Etat du Valais.
- ➤ Notre contribution au ménage de la Commune est de l'ordre de 10 % en incluant les taxes communales ou de 5 % sans celles-ci. En d'autre terme, nous participons au financement des infrastructures de la Commune de Leytron sans pour autant en profiter... Ceci relativise certains messages qui circulent sur le coût exorbitant des R2 pour les habitants de Leytron!
- Statistiques sur les résidences secondaires :
- Leytron 1603, soit 53% du parc total de logements (3'022)
- Chamoson 736, soit 29 % du parc total des logements (2'381).

15. Taxe de séjour et d'Hébergement : point de la situation et procédures

Le Président Charly Teuscher fait le point sur les 4 recours menés par notre Association. Le Conseil d'Etat nous a donné raison sur plusieurs points. A tel point que c'est la Commune de Leytron qui a recouru en 2^{ème} instance! Nous restons dans l'attente de la prise de position du Tribunal cantonal du Valais.

16. Délégation de pouvoir au Comité pour la poursuite éventuelle des procédures de recours.

Le Président Charly Teuscher informe que nous n'aurons que 30 jours pour nous prononcer suite aux décisions du Tribunal cantonal et faire recours au TF. Dans ce cadre, il ne sera pas possible de convoquer une AG extraordinaire. Avec l'aide de notre avocate, des avis des recourants et de ceux du comité, nous devrions pouvoir décider, en fonction de l'argumentation déployée par le Tribunal cantonal, si nous allons ou non au Tribunal Fédéral. L'AG est priée de déléguer aux instances ci-dessus le pouvoir d'aller de l'avant. Pour mémoire, les thèmes importants encore en question sont :

- Exonération des indigènes
- Affectation des taxes
- > Dimension des chambres (pas de définition exacte dans la législation)

Cette proposition est acceptée par l'assemblée avec 73 voix, 1 avis contraire et 3 abstentions.

17. Nouvelle TS/TH et constitution/nomination d'une commission ad hoc

Un nouveau projet concocté par la Commune vient d'être distribué. En qualité d'acteur touristique, APEROvronnaz a l'occasion de prendre position. Un groupe de travail a été crée. Il comprend les personnes suivantes :

Xavier Bertelletto, Philippe Freléchoux, Norbert Gisler, Laurent Lavanchy, Gilbert Schertenleib et Charly Teuscher.

Chaque membre étudiera les propositions faites et fera ses commentaires à Norbert Gisler jusqu'au 28.04.2019. Ce dernier établira une synthèse qui sera ensuite discutée avec notre avocate, Me Célia Darbellay. Notre objectif est d'arriver à boucler cette phase avant fin mai 2019.

A noter que 3 variables peuvent évoluer et changer ainsi complètement le niveau d'acceptabilité par nos membres des propositions faites :

- Nombre de lits (facteur)
- > Tarif de la taxe à la nuitée

> Taux moyen d'occupation

Une question se pose encore : comment Leytron va-t-elle informer/consulter les 82 % des R2 non représentés par notre Association ? Joker !

18. Divers et questions

- La TR2/LAT a été actuellement mise en suspens par la Commune. Nos oppositions y sont pour quelque chose. Même si la possibilité légale existe, cette taxe est difficile à mettre en place. La Commune de Champéry y a déjà renoncé. Exemple à suivre!
- ➤ La Buvette de Tourbillon est sous la responsabilité des Amis du Ski de Fond. Notre Association est sans levier face aux contraintes/sommations cantonales de plus en plus contraignantes. Même si nous pouvons déplorer cette situation.
- > Téléovronnaz a répondu négativement à une demande d'augmentation de la fréquence des navettes entre Chamoson et Téléovronnaz.
- Le site de la commune de Leytron offre la possibilité de s'abonner à des infos communales pratiques (alertes, etc.). S'y référer en cas de besoin.
- ➤ Le restaurant « Chez Eugénie » a été repris et est à nouveau ouvert. La séance officielle se termine à 18h15 et est clôturée par le Président Charly Teuscher qui remercie l'ensemble des personnes présentes à cette AG.

A l'issue de cette AG, nous avons eu le plaisir d'entendre Monsieur Alexandre Crettenand, Conseiller Municipal chargé du Tourisme, nous présenter :

- Le nouveau règlement TS/TH actuellement en consultation
- Les projets réalisés en matière de tourisme
- Les projets actuellement en chantier

Le Président Charly Teuscher remercie le Conférencier du jour pour sa prestation et la Commune de Leytron qui nous a, une fois encore, offert le couvert de Tourbillon pour notre AG.

Il invite l'ensemble des participants au traditionnel apéritif préparé et organisé de façon magistrale par M. Nicola Belsito. Il est 19 heures. Et Notre Dame de Paris n'a pas encore brûlé...

Philippe Freléchoux, Secrétaire

Charly Teuscher, Président

Point 5 de l'OdJ

Rapport du Président - 2019

L'année 2019 fut riche en événements et en travail pour votre Comité qui s'est réuni le 9 octobre puis le 30 novembre et enfin le 15 février 2020 pour préparer cette assemblée (cette dernière session faisant partie du prochain rapport). Les recourants soutenus par notre association ont eu gain de cause d'abord devant le Conseil d'Etat puis devant le Tribunal Cantonal. Malheureusement le Tribunal Cantonal n'a jugé que sur le nombre de nuitées suite à une nouvelle jurisprudence du TF qui demande que le nombre de nuitées comptées pour fixer le forfait soient basées sur des chiffres concrets et objectifs. Fort de cette décision le Tribunal Cantonal a jugé qu'en donnant gain de cause aux recourants sur ce point (que nous n'avions par ailleurs jamais remis en question) il ne jugeait pas nécessaire de se prononcer sur les autres points des recours (petites chambres, mezzanines, exonération des indigènes). En fait il a refilé la patate chaude à ceux qui voulait bien la réceptionner.

Fort de ce verdict la commune était dans l'obligation de revoir son règlement. Aussi nous avons formé une commission ad 'hoc lors de la dernière AG pour traiter de cet important point. Nous avons élaboré une liste de demandes et suggestions que nous avons transmise à l'autorité communale le 28 mai 2019.

Le 9 octobre le Conseiller Communal Alexandre Crettenand chargé du tourisme a présenté à la commission, malheureusement réduite ce jour-là. Nous avons discuté pendant 3 heures et demie et avons accepté de laisser inchangé le nombre de nuitées prises en considération pour le calcul du forfait et la diminution des facteur liés à la capacité d'hébergement des résidences qui avantage les petites résidences et désavantage de quelque francs les plus grandes.

Nous n'avons également pas contesté l'augmentation de la nuitée qui passe de CHF 2.50 à CH 3.20 ni l'augmentation de CJF 0.50 à CHF 1.00 de la Taxe d'hébergement. Ainsi la commune peut compter sur des recettes de la TS/TH qui restent stables.

Malheureusement malgré nos demandes réitérées, la question de la définition des petites chambres et de la prise en compte des mezzanines ainsi que l'exonération des indigènes n'ont pas été retenues par l'Autorité communale. Un autre point est celui de la validité des taxes 2016 à 2019 qui ne s'appuient sur aucun règlement valide, puisque le Conseil d'Etat a invalidé un des éléments entrant en ligne de compte pour le calcul du forfait annuel de la TS. Pour la cinquième fois les autorités communales nous offrent la location gratuite du couvert pour notre assemblée. Nous remercions le Président de la Commune Monsieur Patrice Martinet et le Conseiller Municipal Monsieur Alexandre Crettenand et tenons à leur dire que apprécions ce geste.

Charly Teuscher, président

Point 6 de l'Odj

Rapport du Trésorier

COMP	TE DE RESU	LTAT AU 31.12.2019	
CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS
FRAIS CONSTITUANTE		COTISATIONS 2019	7 851.85
FRAIS ASSEMBLEES	1 104.00	DONS	218.00
Frais pour AVIS DE DROIT	0.00		
COTISATIONS EXTERNES	650.00		
FRAIS ADMINISTRATIFS	1 786.25		
SOUS-TOTAL CHARGES	3 540.25	SOUS-TOTAL PRODUITS	8 069.85
RESULTAT NET	4 529.60		
TOTAL	8 069.85	TOTAL	8 069.85
CO	MPTE DE BIL	AN AU 31.12.2019	
Actif	MONTANTS	Passif	MONTANTS
BANQUE BCVs	14 825.95	Cotisations 2019 payées d'avance	60.00
		Provision AD	2 600.00
		Bénéfice de l'exercice 2019	4 529.60
		Capital réservé	7 636.35
ACTIF	14 825.95	PASSIF	14 825.95

RELEVE BANCAIRE AU 31.12.2019

CHF 14'825.95

Proposition à l'assemblée: Virer bénéfice à capital réservé

AperOvronnaz

Association des propriétaires extérieurs de résidences secondaires

Attestation des Réviseurs aux comptes

5ème exercice 2019

En exécution du mandat confié par la dernière assemblée générale, nous avons révisé les comptes 2019 de l'association APEROvronnaz, en présence du trésorier M. Gilbert Schertenleib.

Nous avons pointé les écritures enregistrées sur la base des pièces comptables mises à notre disposition. La vérification nous a permis les constatations suivantes :

Le bénéfice de l'exercice en cours, soit CHF 4'529.60, correspond aux chiffres audités.

Le solde au 31.12.19 de la BCVs se monte bien à CHF 14'825.95 et sera reporté à nouveau. Ce compte est le seul actif de la société, fidèle reflet des contributions de ses membres moins les dépenses de fonctionnement.

La comptabilité est bien tenue et il existe une pièce justificative pour chaque dépense enregistrée. Dans la mesure où notre contrôle a porté nous vous proposons d'accepter les comptes tel que présentés et de donner décharge au trésorier.

Ovronnaz, le 15 février 2020

Arlette Borgeaud, Sion

, 12 Films

Martial Horner, Ependes

Rubriques	Budget 2019	Résultat 2019	Budget 2020
Cotisations	8 000.00	7 851.85	7 500.00
Dons	100.00	218.00	100.00
Intérêt bancaires			
TOTAL PRODUIT	8 100.00	8 069.85	7 600.00
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Frais assemblée	1 300.00	1 104.00	1 300.00
Avis de droit	3 600.00		3 200.00
Cotisations Assoc. externes	700.00	650.00	700.00
Frais administratifs	2 200.00	1 786.25	900.00
Allocation et représentation			1 300.00
TOTAL CHARGES	7 800.00	3 540.25	7 400.00
Résultat exercice	300.00	4 529.60	200.00

Point 12 de l'Odj.

COMITE

Le Comité est formé des membres suivants :

Président : Charly Teuscher Vice-Président, délégué à la Commission touristique Norbert Gisler

Secrétaire : Philippe Freléchoux
Trésorier : Gilbert Schertenleib
Liste des membres: Laurence Brunner
Logistique : Nicola Belsito

Vérificateur/trice des comptes : Arlette Borgeaud, Martial Horner

Important:

Le président (75 ans) et le Secrétaire (77 ans) souhaitent être remplacés, en outre afin de porter le comité à 7 personnes, nous accueillerions volontiers des candidatures. Dans cette perspective nous souhaiterions instaurer la parité au sein du Comité.

Les intéressé(e)s peuvent prendre contact avec le président (ch@arly.ch)

Rapport du Vice-président, délégué à la Commission Touristique

Le travail de la Commission Touristique était un peu moins structuré en 2019 qu'auparavant. En fait, il y a eu plus de séances bilatérales que de séances avec tous les membres ce qui m'empêche d'avoir une vue globale des activités. Par ailleurs, une très grande partie de notre temps et de notre énergie a été consommée par la problématique d'un nouveau règlement TS/TH. Ceci est sans doute aussi le cas pour le conseiller communal responsable de ce dossier.

A ce sujet, en début d'année 2019, Alexandre Crettenand nous soumettait un projet de refonte totale de ce règlement et nous invitait à nous exprimer sur ce projet. A cette fin nous avons créé une commission ad 'hoc (voir PV AG 13.04.19) avec l'objectif de dresser une liste contenant nos différentes remarques, propositions d'ajouts et d'amendements et autres suggestions en tant que prise de position. Un document en tant que prise de position officielle de notre association a été transmis à Alexandre Crettenand le 28.05.19.

Au cours de l'année, se basant sur le verdict du Tribunal Cantonal, la commune s'est vue obligée de revoir son projet à la baisse et d'apporter au règlement TS/TH uniquement les modifications nécessaires pour répondre aux exigences des jugements cantonaux et fédéraux. Le projet de refonte totale est reporté et devrait être réactivé ultérieurement en collaboration avec Chamoson.

Le 9 octobre 2019, lors d'une rencontre entre Alexandre Crettenand et une partie de notre comité, nous avions reconfirmé nos propositions (voir rapport du président) et puis encore par écrit le 16.10.19. Les modifications de ce règlement, proposées par Alexandre Crettenand, ont été acceptées en assemblée primaire du 27.11.2019. Seule une partie de nos propositions a été intégrée dans ce règlement. L'homologation du règlement modifié est suspendue en attendant une enquête que la Commune doit faire auprès des propriétaires R2. Cette enquête vise, entre autres, à déterminer le taux moyen d'occupation des logements.

Il est à relever que nous avons été favorable à l'augmentation de la taxe de séjour de 2.50 à 3.20, ceci pour équilibrer la participation aux recettes touristiques entre les propriétaires R2 et les professionnels. En effet, dans le passé le rapport était de l'ordre 65% pour les R2 et 35% pour les professionnels (en 2019 70% R2 contre 30% pro).

D'autre part la commission touristique a fait un certain travail de fond pour de futurs projets qui ont déjà été mentionnés par Alexandre Crettenand lors de ses dernières interventions. Ainsi différents travaux, séances et échanges avec les services cantonaux compétents ont été menés pour obtenir les accords ou autorisations nécessaires. Cela concerne l'homologation des sentiers pédestres été et hiver, l'homologation des parcours VTT, l'autorisation d'une descente VTT (flow trail) depuis Jorasse et l'organisation complète autour des pistes de ski de fonds avec l'association des amis du ski de fond. Quant aux réalisations concrètes, il est à relever la clôture solide en bois qui a été installée autour de la table, offerte par notre association et située à la Grande Garde, afin de mieux la protéger des vaches. On peut aussi mentionner l'installation du site wellness à Jorasse, réalisé par TéléOvronnaz. En revanche, l'installation des places de grillades n'a pas pu être réalisée malgré la livraison des grils.

D'autre part une convention a été signée entre les Communes de Saillon, Chamoson et Leytron pour l'entretien des sentiers qui sera effectué par l'équipe de Leytron contre indemnisation. Il s'agit de deux employés engagés par la Commune, équivalant un effectif de 1.6 personnes.

Par ailleurs la totalité de la signalisation des sentiers pédestres d'hiver a été inventoriée. C'est le premier pas nécessaire pour obtenir l'homologation officiel du réseau et de le faire figurer sur les cartes topographiques.

Norbert Gisler, Vice-président

PROCURATION

Par mesure de simplification les membres ne pouvant pas participer à l'Assemblée Générale 2019 peuvent donner procuration à un autre membre qui sera présent ou, à défaut, au Comité en envoyant un e-mail à l'adresse du président : ch@arly.ch

Ne pas oublier d'Indiquer le nom du propriétaire et le nom du mandataire.